



# SELON NOS PROPRIES MOTS



Perspectives de Survivant·es à L'usage des Personnes  
qui Recueillent ou Utilisent des Informations sur les  
Violences Sexuelles Systématiques et Liées Aux Conflits

# Contents

---

Introduction .....	4
Avant-propos de Nadia Murad .....	5
Les points de vue des survivant·es .....	7
Pourquoi nous nous confions à vous ? .....	9
Quelles sont les répercussions sur nous de nos conversations avec vous ? .....	11
Quelles sont nos préoccupations avant d'interagir avec vous ? .....	13
Quel est votre pouvoir et votre responsabilité en tant que responsable de la documentation ? .....	16
Pourquoi est-il important de s'intéresser à nous en tant qu'êtres humains, et pas seulement à des fins de collecte d'informations ? .....	17
Pourquoi la confidentialité et le respect de la vie privée sont-ils si essentiels pour nous ? .....	19
Pourquoi le consentement éclairé et la maîtrise de notre histoire sont-ils si fondamentaux ? .....	21
Quels facteurs nous aident à nous confier et à vous parler ? .....	23
Quels facteurs nous poussent au silence ? .....	27

De quelle manière vos aptitudes et votre préparation nous affectent-elles ? .....	29
De quelle manière la stigmatisation, les préjugés et l'incompréhension autour de la question des violences sexuelles nous affectent-ils ? .....	31
En quoi une meilleure connaissance et une meilleure compréhension peuvent-elles nous aider respectivement ? .....	33
Comment nous traiter dans le respect et la dignité ? .....	35
En quoi l'absence d'empathie et de compassion nous est-elle préjudiciable ? .....	37
Comment construire un climat de confiance avec nous ? .....	39
De quelle manière pouvez-vous contribuer au renforcement de notre pouvoir d'agir ? .....	41
Contexte et méthodologie .....	43
Contexte .....	45
Méthodologie .....	47
Remerciements .....	56
Le projet « Code Murad » .....	57



## INTRODUCTION

La présente *Publication consacrée aux perspectives de survivant·es* est une ressource précieuse permettant de connaître directement leurs points de vue<sup>[1]</sup> concernant les répercussions sur leur vie de la collecte et de l'utilisation d'informations relatives aux violences sexuelles systématiques et liées aux conflits (VSSLC). Par ailleurs, elle met en lumière les recommandations des survivant·es concernant les mesures à mettre en œuvre en vue d'améliorer la sécurité et l'efficacité de l'approche adoptée en la matière. À ce titre, ce document devrait constituer un outil de référence pour toutes les personnes qui enquêtent, documentent, rendent compte, mènent des recherches ou, d'une manière ou

d'une autre veulent obtenir ou utiliser de telles informations, ainsi que pour les responsables de projet, décideurs politiques et bailleurs de fonds.. Cette publication a été élaborée dans le cadre du projet « Code Murad » ([www.muradcode.com](http://www.muradcode.com)) et complète le *Code de conduite mondial pour la collecte et l'utilisation d'informations sur les VSSLC* (le « Code Murad »)<sup>[2]</sup>. Il est urgent que les personnes impliquées dans ce type de processus et désireuses de travailler en toute sécurité, de manière efficace, éthique et selon une approche centrée sur les survivant·es prennent connaissance des réflexions et requêtes formulées par les survivant·es qui ont contribué au projet.

[1]Le terme « survivant·es » est utilisé dans la présente publication à la place de « victimes », sauf si les personnes concernées ont demandé le recours au terme « victimes ». Voir la note de bas de page 1 dans le Code Murad.

[2] Le Code est disponible dans plusieurs langues à l'adresse suivante : [www.muradcode.com/murad-code](http://www.muradcode.com/murad-code).

## AVANT-PROPOS DE NADIA MURAD

De tout temps, les violences sexuelles systématiques et liées aux conflits (VSSLC) ont été une stratégie de guerre et d'oppression. Aujourd'hui, nous sommes sans cesse témoins de la déshumanisation des femmes, des enfants et des hommes par le biais de la violence sexuelle – un crime qui ne connaît pas de frontières géographiques et qui détruit les individus, les familles et les communautés. Les VSSLC ont pour but de créer un maximum de dommages émotionnels possible. On ne saurait trop insister sur l'importance de bien comprendre le caractère brutal et récurrent de ces actes de violence révoltants, et ce n'est qu'en écoutant les récits et les points de vue des survivant·es que nous pourrons comprendre la nécessité impérieuse de faire évoluer la conscience collective mondiale de sorte à mettre un terme à cette violence.

J'ai l'honneur de rédiger l'avant-propos de la présente *Publication consacrée à la perspective de survivant·es*, un outil essentiel créé par des survivant·es et destiné à l'usage de toutes les personnes impliquées dans la collecte et l'utilisation d'informations sur les VSSLC. Elle reflète les expériences vécues par une multitude de survivant·es venant d'horizons divers, de pays différents et de conflits distincts. Un grand nombre des survivant·es qui ont contribué à ce document majeur ne peuvent pas ouvertement partager leurs expériences en raison des risques encourus pour leur sécurité et celle de leur famille. Pour raconter son histoire, il faut un courage inimaginable qui suppose de se confronter à la peur des représailles, à la honte et à la possibilité d'être stigmatisé·e. La *Publication consacrée à la perspective de survivant·es* a été élaborée avec le plus grand soin de manière à

permettre aux praticien·nes de comprendre pleinement les expériences des survivant·es qui ont interagi avec un large éventail de personnes chargées de la documentation. Grâce à une telle connaissance, il est possible d'apprécier à sa juste valeur l'utilisation du Code Murad, un code de conduite mondial pour la collecte et l'utilisation d'informations sur les VSSLC, qui peut être consulté sur le site [www.muradcode.com](http://www.muradcode.com).

Je suis très reconnaissante aux survivant·es d'avoir fait preuve d'audace en partageant leurs traumatismes, y compris, pour certain·es, lorsqu'elles et ils ont confié leurs récits à des journalistes, des enquêtrices·eurs et des chercheuses·eurs. Je sais, de par ma propre expérience, qu'il n'est pas facile d'en parler et je félicite l'ensemble des survivant·es qui ont participé à l'élaboration de cette publication

majeure. J'espère que les lectrices·eurs, qui représentent la communauté internationale, auront à cœur de prendre les mesures nécessaires afin de mettre fin à ces actes de violence révoltants et de protéger les personnes touchées par ces crimes. La triste vérité est que la seule raison pour laquelle les VSSLC se poursuivent aujourd'hui, dans nos sociétés modernes, est l'absence d'action à l'échelle mondiale. Nous devons veiller à ce que les autrices·eurs de ces crimes répondent de leurs actes et mettre fin à l'impunité – c'est seulement en recherchant la justice et en punissant les crimes que nous pourrons dissuader celles et ceux qui commettent ces actes odieux. La présente publication constitue une base solide dans la poursuite de ces objectifs et est essentielle à la promotion d'une approche centrée sur les survivant·es dans d'autres secteurs clés.

## LES POINTS DE VUE DES SURVIVANT·ES



# *Pourquoi nous nous confions à vous ?*



Si nous ne parlons pas, personne ne saura ce qui s'est passé.

*Soniya, Népal*

Cela m'a beaucoup aidé. Après cette expérience de documentation, j'ai l'impression que si je meurs, je mourrai en paix parce que mon histoire est conservée quelque part.

*- Survivant de Syrie*

Pour moi, il était de mon devoir de m'exprimer, mais je ne voulais pas qu'on utilise ou qu'on exploite mon sentiment de responsabilité et mon patriotisme.

*- Iryna Dovgan, survivante d'Ukraine*

D'autres pensent qu'il est de notre devoir de répondre, mais ce n'est pas le cas. Lorsque nous partageons notre histoire, nous rendons service car nous sensibilisons à cette question.

*- Mague, survivante de RDC*

À cause de la pauvreté, nous nous sentons obligées de vous parler. Une personne survivante croit que les personnes qui documentent viennent apporter une solution à ses problèmes. Elle ou il n'a pas d'autre possibilité pour exprimer ses problèmes.

*- Desanges Kabuo, survivante de RDC*

J'avais besoin d'un espace pour laisser sortir toute ma tristesse et mon chagrin.

*- Survivante du Népal*

L'expérience de la documentation a été très importante pour moi car c'était l'un de mes objectifs les plus chers. La documentation a servi à atteindre mon objectif en transmettant les voix des personnes qui sont toujours en état d'arrestation et en détention.

*- Survivant de Syrie*

Je crains de mettre fin à ma tranquillité si je le fais, mais je me demande aussi si je me sentirai coupable si je ne le fais pas. Je témoignerai tant que je le pourrai jusqu'à ce que les auteurs soient reconnus coupables.

*- Survivante de Bosnie-Herzégovine*

J'avais besoin de révéler ces faits pour alléger le poids de mes souvenirs.

*- Survivant de Syrie*

# *Quelles sont les répercussions sur nous de nos conversations avec vous ?*

Quand je raconte mon histoire plus souvent que d'habitude, cela m'affecte négativement. Ça perturbe ma paix intérieure, au niveau de mon cœur. Je ressasse les faits dans ma tête. Chaque fois que je raconte mon histoire, cela rappelle de mauvais souvenirs. Le raconter trop souvent a un impact profond sur moi.

- Layla Shamo Khider, survivante yézidie de Sinjar, Irak

Le plus difficile c'est de parler la première fois, puis cela devient plus facile. Chaque fois que je raconte mon histoire, je pense que ça ne devrait pas me poser de problème, mais systématiquement des émotions et du stress ressurgissent.

- Survivante de Bosnie-Herzégovine

Après avoir raconté mon expérience, j'ai eu des sueurs. J'avais peur d'avoir été enregistrée. Et si mon récit était diffusé à la radio, que se passerait-il ? J'avais peur que quelqu'un ait connaissance de mon histoire. Ça m'inquiète et ça me fait peur. J'ai peur constamment.

- Survivante du Népal



Parfois, après un entretien, je me sens à l'aise et fière d'avoir parlé si la personne se montre bienveillante, mais ça dépend de l'individu qui est en face de moi. Parfois, un entretien peut vous ébranler. Si la personne ne s'intéresse pas à vous, alors vous pouvez regretter d'avoir passé tout ce temps avec elle et d'avoir partagé des informations. Lorsque vous partez avec ce sentiment, votre état psychologique est impacté.

- Mague, survivante de RDC

Toutefois, jusqu'à maintenant, je ne voulais pas parler de certaines situations que j'ai vécues. Je n'en parle pas parce que ça m'opresse et je me sens humilié. [...] Parce que [revivre ces expériences] me donne le sentiment d'être inférieur, d'avoir été humilié et d'être impuissant.

- Survivant de Syrie

J'ai du mal à parler de ce que j'ai vécu en détention. Chaque mot fait ressurgir une douleur enfouie.

- Survivant de Syrie

# *Quelles sont nos préoccupations avant d'interagir avec vous ?*

Pour vous, il s'agit d'un travail quotidien ; pour moi, c'est le moment le plus traumatisant de ma vie. Cet échange aura un impact sur ma façon d'aller de l'avant.

Réfléchissez-y avant d'appeler des personnes survivantes et de cocher leurs noms sur votre liste [...]

Pour vous, c'est un travail voire une routine, pour nous, ce ne sera pas la routine, ni un jour comme les autres.

- Megan Nobert

Avant que les personnes chargées de la documentation ne viennent me voir, je ressens de la peur, j'ai un goût amer dans la bouche et mon corps se raidit.

- Nofa Ghanem Jomaa, survivante yézidie de Sinjar, Irak

C'est épuisant chaque fois que vous devez répéter votre histoire parce que vous devez faire des déclarations auprès de différentes institutions. Vous vous souvenez alors que vous avez donné un détail dans une déclaration et que vous ne l'avez pas répété à l'occasion d'une autre. C'est stressant.

- Survivante de Bosnie-Herzégovine

D'autres personnes chargées de la documentation ne tiennent pas compte de l'état psychologique de l'individu qui leur fait face. Parfois, on revit l'expérience et on a des flash-backs. Nous n'avons pas l'habitude de consulter des thérapeutes. Après avoir raconté notre histoire, nous redevenons vulnérables.

- Mague, survivante de RDC

J'avais peur d'être tuée ou que mon mari soit tué si je racontais mon histoire.

- Red Rose, Népal

Toutes les semaines, des personnes venaient nous interroger. C'était inconfortable. Peu importe le nombre de séances avec des psychologues, tout disparaît. Notre histoire est bien documentée. Nous pensons que si nous racontons notre histoire, c'est bien, mais après nous nous sentons mal.

- Layla Shamo Khider, survivante yézidie de Sinjar, Irak

**AVANT QUE LES PERSONNES CHARGÉES DE LA DOCUMENTATION NE VIENNENT ME VOIR, JE RESSENS DE LA PEUR, J'AI UN GOÛT AMER DANS LA BOUCHE ET MON CORPS SE RAIDIT.**

- *Nofa Ghanem Jomaa, survivante yézidie de Sinjar, Irak*

# *Quel est votre pouvoir et votre responsabilité en tant que responsable de la documentation ?*

**J'AI TOUJOURS EU PEUR AU SUJET DE  
MON HISTOIRE. JE NE SAVAIS PAS CE  
QUE LES RESPONSABLES DE LA  
DOCUMENTATION EN FERAIENT.**

*- Soniya, Népal*

En tant que personne qui documente, vous disposez d'un grand pouvoir. Vous avez la faculté d'améliorer ou d'aggraver le regard que porte la personne survivante sur son expérience. Vous pouvez lui donner le sentiment qu'elle est digne d'intérêt ou qu'elle est sale. C'est un pouvoir extraordinaire. [...] Vous pouvez faire en sorte que les auteurs rendent compte de leurs actes et que justice nous soit rendue, ou vous pouvez aggraver les traumatismes que nous avons subis.

*- Megan Nobert*

Je me suis entretenu avec une [...] journaliste qui souhaitait me parler en tant qu'ancien détenu. [...] Cette expérience m'a détruit parce qu'elle ne croyait pas ce que je racontais [...] Principalement parce qu'elle ne connaissait pas la situation en Syrie. J'ai alors décidé de cesser toute communication avec les personnes qui voulaient que je révèle ce qui m'était arrivé.

*- Survivant de Syrie*

J'ai toujours eu peur au sujet de mon histoire. Je ne savais pas ce que les responsables de la documentation en feraient.

*- Soniya, Népal*

Seulement 1 % des personnes survivantes arrivent à interrompre les responsables de la documentation et à leur dire qu'elles ne comprennent pas. Chaque fois que l'on demande à une personne survivante de parler à quelqu'un qui documente les crimes, elle se sent obligée de le faire. Pour une personne survivante, ce sentiment est lié à un complexe d'infériorité. Nous vivons dans la pauvreté et nous nous dévalorisons. Cela a également un impact sur les informations données aux personnes chargées de la documentation. Nous ne sommes pas capables de donner toutes les informations.

*- Tatymuk, survivante de RDC*

# *Pourquoi est-il important de s'intéresser à nous en tant qu'êtres humains, et pas seulement à des fins de collecte d'informations ?*

Les responsables de la documentation s'intéressent aux histoires, et non aux personnes. Il faut mettre l'accent sur l'individu, et non sur l'histoire. Nous voulons que les gens connaissent les conséquences, qu'ils sachent comment nous les avons surmontées, comment nous sommes redevenus des personnes, comment nous allons de l'avant, comment nous vivons, comment nous apprenons à vivre avec et comment nous transformons cette expérience en quelque chose de positif. Cela nous aidera à évoluer.

- Survivante de RDC

Ce n'est pas une histoire destinée à divertir, à être exploitée ou à faire de l'argent.

- Soniya, Népal

La plupart des expériences qui ont fini par poser problème étaient liées au manque de confiance et à l'exploitation. Les organisations de défense des droits humains profitent souvent des personnes détenues, elles disent qu'elles ont besoin de nous entendre, puis elles s'en vont et ne reviennent jamais. Elles reçoivent une aide et ne la partagent pas avec nous.

- Survivant de Syrie

La première fois que j'ai parlé à des personnes qui documentent les crimes, elles nous ont dit qu'elles étaient venues pour nous aider. Ainsi, nous étions prêts à tout leur dire. Mais elles nous ont menti et elles se sont servies de nous. Nous avons décidé de ne plus parler et nous avons perdu confiance en ces personnes. Il est très difficile pour un homme de parler de son expérience, de s'exposer.

- Munguakonkwa Kanega Adrien, survivant de RDC



# *Pourquoi la confidentialité et le respect de la vie privée sont-ils si essentiels pour nous ?*

Les personnes survivantes ne veulent plus donner d'informations parce qu'on ne respecte pas la confidentialité. Nous vivons dans une société où règnent l'insécurité et la criminalité, et de nombreuses personnes choisissent de garder le silence parce qu'elles ont vécu des expériences terribles.

*- Tatymuk, survivante de RDC*

Je préfère ne pas être interrogée dans ma propre tente ou avec mes enfants à côté.

*- Nofa Ghanem Jomaa, survivante yézidie de Sinjar, Irak*

Surtout, respectez-nous en tant qu'êtres humains. Nous ne sommes pas de la même couleur, nous sommes gays, lesbiennes, trans – nous sommes simplement des êtres humains. Pour les personnes LGBTI, la confidentialité est primordiale.

*- Alberto Luis Coneo, victime colombienne*

Ne donnez pas mon nom à quelqu'un d'autre sans me demander l'autorisation ou sans me le dire.

*- Survivante du Népal*



Sans confidentialité, on se sent traumatisée. Ils vous promettront que rien ne sera divulgué, pensant que les personnes survivantes ne prennent pas le temps de lire les journaux ou de regarder la télévision, mais un jour vous tombez sur un journal avec votre photo et des informations sur vous.

*- Survivante de RDC*

La survivante doit savoir qui mènera l'entretien et qui y assistera. Elle ne veut pas avoir dix personnes devant elle qui écoutent son récit.

*- Tatymuk, survivante de RDC*

Il n'y a pas de politiques publiques ou de réglementation en place pour assurer notre sécurité. Nous risquons d'être abandonnées par notre famille et la société. Il s'agit de mon vécu, pas d'un feuilleton à la radio.

*- Soniya, Népal*

Il est important de disposer d'un endroit calme, sans tierce personne, d'avoir de l'intimité et sans personne qui rentre. J'avais besoin de me sentir en sécurité.

*- Natalka de l'est de l'Ukraine*

# *Pourquoi le consentement éclairé et la maîtrise de notre histoire sont-ils si fondamentaux ?*

Avant de commencer un entretien, je veux connaître l'identité de la personne et savoir ce qu'elle fera de mon histoire. Elle doit se présenter, expliquer pourquoi elle est là et d'où elle vient. Elle doit présenter une pièce d'identité et m'expliquer l'objectif de l'entretien. Elle doit me dire combien de temps cela va durer et le type de questions qu'elle va me poser, pour que je puisse me préparer psychologiquement.

*- Mwamini Kanega Aline, survivante de RDC*

Les survivantes doivent savoir de quelle manière la personne chargée de la documentation utilisera nos récits et dans quel but. En cas de publication, que va-t-elle publier ? Comment garantira-t-elle le respect de notre vie privée ? Que nous arrivera-t-il après avoir raconté notre histoire ou quel seront les répercussions sur nous ? Quels sont nos droits ?

*- Mina, Nepal*

Après lui avoir parlé, il m'a dit qu'il écrirait un article à ce sujet. Il ne m'a pas demandé si cela me dérangeait. Lorsque j'ai lu l'article dans le journal, le récit était complètement déformé. Il m'a fallu un an ou plus avant de pouvoir parler des violences sexuelles. Je ressentais de la honte et je ne voulais partager cela avec personne. [...] En raison de cette mauvaise expérience, je n'en ai parlé à personne pendant longtemps.

*- Alisa Kovalenko, survivante d'Ukraine*

Il est important de conserver la maîtrise de son histoire. Nous avons besoin de prendre des décisions et de faire des choix par nous-mêmes, mais aussi de savoir que d'autres personnes racontent nos histoires différemment. Les personnes survivantes ont besoin de savoir à qui elles s'adressent et pourquoi elles devraient raconter leur histoire, et les suites données. Même celles qui habitent dans des villages sans télévision doivent être pleinement informées. Les survivantes ne partagent pas tout. Le consentement éclairé est un aspect essentiel.

*- Survivante de RDC*

C'est à [la survivante] de décider à qui se confier, mais il ne faut pas oublier qu'elle devrait réclamer un endroit où elle se sent à l'aise, faire valoir ses droits et être informée des droits dont elle dispose ; ce n'est que lorsqu'elle sera informée de ses droits et du processus qu'elle pourra décider d'aller de l'avant. Ses besoins doivent être au centre de tout.

*- Survivante de Bosnie-Herzégovine*

La question de la langue peut poser problème. Les personnes chargées de la documentation écrivent des choses dans une langue que nous ne connaissons pas ou en anglais et nous ne savons pas ce qu'elles ont écrit. Elles ne font pas de résumé et ne se sont pas assurées de l'exactitude de ce qu'elles ont écrit.

*- Soniya, Népal*

Il y a deux catégories de personnes : celles qui vous contactent avant la rencontre, qui vous demandent si vous êtes d'accord pour parler, si vous êtes prêts à partager votre histoire, et qui vous préparent de manière satisfaisante avant la discussion. L'autre catégorie est composée de personnes qui font mal leur travail de documentation. Elles surgissent de façon soudaine et commencent tout bonnement à vous parler sans votre consentement. Elles arrivent avec des questions et si vous ne comprenez pas, elles ne s'en soucient pas et ne sont là que pour remplir leur programme de travail.

*- Desanges Kabuo, survivante de RDC*

# Quels facteurs nous aident à nous confier et à vous parler ?

Il faut que les responsables de la documentation créent un environnement propice. Il faut qu'ils fassent preuve de délicatesse, qu'ils posent les questions de façon appropriée et qu'ils soient capables de bien répondre. Il faut qu'ils disposent des capacités nécessaires pour réaliser ces entretiens, faute de quoi ils nous infligent un nouveau traumatisme et aggravent notre douleur.

- *Mina, Népal*

La personne chargée de la documentation doit avoir de bonnes facultés d'écoute et ne doit pas forcer ou faire pression. Il ne faut pas insister afin d'éviter que la personne ne se referme sur elle-même et ne se sente à nouveau exposée.

- *Natalka de l'est de l'Ukraine*

Quand une personne chargée de la documentation vient interroger une nouvelle personne survivante, elle doit faire preuve de patience. Le traumatisme est encore récent et il se peut qu'elle ne soit pas en mesure de répondre, même après plusieurs jours.

- *Tatymuk, survivante de RDC*

Pour ma part, j'essaierais d'adopter la meilleure approche possible : apporter du soutien, manifester du respect, encourager et dire à la personne qu'elle n'est pas seule et qu'il existe de nombreuses femmes comme elle qui ont aussi survécu, et que la responsabilité de ce qui s'est passé ne doit pas lui être imputée.

- *Survivante de Bosnie-Herzégovine*

Ce qui me pousse à me confier, c'est la façon dont vous vous adressez à moi, la façon dont vous répondez à mes questions ou la façon dont vous m'écoutez. Si vous m'écoutez et me comprenez, cela me permet de me sentir en confiance. Or, ce n'est pas facile de se confier et de parler. Si nous le faisons, c'est parce que l'environnement le permet [...]

- *Rose*

Ne faites pas preuve de snobisme, comme si vous veniez d'un milieu plus élevé et que vous étiez supérieur à nous.

- *Layla Shamo Khider, survivante yézidie de Sinjar, Irak*

En révélant les violences qu'on m'avait infligées, j'ai pu me soulager... J'avais besoin de faire confiance à quelqu'un, de lui parler et de lui raconter tout ce qui m'était arrivé... J'ai été très satisfait de la façon dont j'ai été traité... Cela m'a beaucoup aidé, surtout quand j'ai senti que quelqu'un se souciait de moi et m'appréiait.

- *Survivant de Syrie*

Le responsable de la documentation était bienveillant et comprenait les personnes survivantes. J'ai passé toute la journée là-bas. C'était un homme sympathique, qui m'a offert à manger et à boire. Il m'a soutenu et m'a proposé un accompagnement psychologique pendant toute la durée de l'entretien.

- *Natalka, survivante de l'est de l'Ukraine*

On se sent soulagé, sur la voie de la guérison et on se sent mieux. Il y avait une équipe complète : un psychologue, un travailleur social et un thérapeute avec lesquels je me suis entretenu. Lorsque je leur ai parlé, j'ai eu l'impression qu'on m'avait enlevé un poids. Ils étaient très gentils. Tout s'est fait de manière harmonieuse, grâce à leur façon de parler et de m'accueillir. La confiance engendre la confiance.

- *Alberto Luis Coneo, victime colombienne*

Les responsables de la documentation devraient laisser la personne survivante prendre la direction de l'entretien, la laisser raconter son histoire selon la manière qui lui convient. Peut-être qu'elle dira quelque chose qui n'est pas important pour les responsables de la documentation, mais elle a besoin de le dire pour elle-même parce que c'est important pour elle. Les personnes qui documentent essaient parfois de trop orienter la conversation. Elles peuvent l'aider, et non lui dire quel est le chemin à suivre.

- *Alisa Kovalenko, survivante d'Ukraine*

Les personnes chargées de la documentation m'ont d'abord demandé ce que mon mari savait. Alors, je me suis alors sentie à l'aise pour parler.

*- Survivante du Népal*

Je préfère être seule dans la pièce avec la personne chargée de la documentation, afin de me sentir à l'aise pour parler.

*- Helua Ibrahim Hussein, survivante yézidie de Sinjar, Irak*

[Les personnes chargées de la documentation] ont été très chaleureuses, sympathiques et ont créé un environnement agréable. Elles m'ont manifesté beaucoup de respect. Elles m'ont appelé « Monsieur ». Elles m'ont interrogé dans une pièce confortable où on peut pleurer et parler autour d'un café... Je suis transparent sur mon orientation sexuelle et je le suis resté pendant l'entretien. J'ai eu l'impression d'être reconnu pour qui je suis.

*- Alberto Luis Coneo, victime colombienne*

Lorsque je connais l'organisation, je peux me confier. Je sais qu'elle accorde de l'importance au respect, à la confidentialité et à notre dignité. Quand on sait que cela compte pour elle, on peut lui parler. Chaque jour, on se souvient de la violence, mais on ne peut pas tout dire en une seule journée. Peut-être seulement 60 % le premier jour, puis peut-être 80 % le jour suivant.

*- Rose Muheko, survivante de RDC résidant en Ouganda*

Il est important de disposer d'un endroit sûr. Vous ne voulez pas que n'importe qui écoute ou entre dans la pièce. Précisez qui sera présent, si vous devez faire venir quelqu'un d'autre. Il faut que les personnes chargées de la documentation comprennent qu'elles s'adressent à un être humain.

*- Survivante de RDC*

**LA PERSONNE CHARGÉE DE LA DOCUMENTATION DOIT AVOIR DE BONNES FACULTÉS D'ÉCOUTE ET NE DOIT PAS FORCER OU FAIRE PRESSION. IL NE FAUT PAS INSISTER AFIN D'ÉVITER QUE LA PERSONNE NE SE REFERME SUR ELLE-MÊME ET NE SE SENTE À NOUVEAU EXPOSÉE.**

*- Natalka de l'est de l'Ukraine*

# Quels facteurs nous poussent au silence ?

Certaines des personnes responsables de la documentation qui s'adressent à nous ont un complexe de supériorité face à la personne survivante. Elles posent des questions de manière méprisante et négligente. Elles sont pressées et disent n'avoir que cinq à dix minutes pour faire l'entretien et entame le processus en regardant leur montre. Or, on peut avoir beaucoup de choses à raconter, et ainsi elles n'obtiennent de notre part qu'un petit nombre d'informations.

- *Desanges Kabuo, survivante de RDC*

[Les personnes chargées de la documentation] nous demandent des preuves. C'est difficile de produire des « preuves ». Qu'est-ce qu'elles veulent savoir exactement ? C'est difficile pour nous de montrer des « preuves » de violences sexuelles. Être jugée et se voir demander des preuves me pousse à me taire.

- *Survivante du Népal*

Si je ne me sens pas bien avec l'interprète, je ne raconterai pas mon histoire.

- *Layla Shamo Khider, survivante yézidie de Sinjar, Irak*

Les personnes chargées de la documentation sont accaparées par leur téléphone pendant que vous racontez votre histoire.

- *Mague, survivante de RDC*

Ça me bloque quand une personne chargée de la documentation me demande : « Comment avez-vous été violé ? »

- *Munguakonkwa Kanega Adrien, survivant de RDC*

Ce qui me bloque, c'est quand [les personnes chargées de la documentation] insistent et répètent les mêmes questions encore et encore, comme si c'était un test d'erreur.

- *Desanges Kabuo, survivante de RDC*

J'ai parlé [...] de ce qui m'était arrivé et j'ai observé sa réaction : il était surpris et ne croyait pas ce qu'il entendait. J'ai donc commencé à me sentir déstabilisé à l'idée que les gens puissent ne pas croire ce qui m'était arrivé. Cela a créé une barrière et un obstacle m'empêchant de parler des modes de violence très cruels. C'est pourquoi il me fallait aborder des sujets simples pour que les autres ne contestent pas mes propos.

- *Survivant de Syrie*

Les personnes chargées de la documentation utilisent un jargon et des mots compliqués que la personne survivante ne comprend pas et qu'elles n'expliquent pas.

- *Mwamini Kanega Aline, survivante de RDC*



# *De quelle manière vos aptitudes et votre préparation nous affectent-elles ?*

Les personnes responsables de la documentation devraient garantir certaines conditions avant le recueil de témoignages : disposer d'un lieu privé où l'entretien peut être mené ; connaître le parcours de la personne interrogée ; être préparées à différentes réactions et savoir de quelle manière il convient de répondre à mes réactions possibles en tant que personne survivante. Au préalable, elles devraient se renseigner sur moi et sur le problème auquel je suis confrontée, et me demander où et quand je souhaite que l'entretien ait lieu.

*- Survivante de Bosnie-Herzégovine*

Je dirais à une personne chargée de la documentation de se préparer psychologiquement, en premier lieu de faire preuve d'empathie à l'égard des personnes survivantes. Il est possible qu'elle entende des choses horribles, qu'elle imagine impossibles.

*- Olena Lazarieva, survivante d'Ukraine*

Il est très important que la personne chargée de la documentation soit bien préparée, qu'elle ait fait des recherches et qu'elle connaisse le parcours et les faits propres aux personnes survivantes et notre situation.

*- Iryna Dovgan, survivante d'Ukraine*

Les personnes chargées de la documentation devraient avoir des connaissances sur le sujet. Or, parfois c'est nous qui devons les informer.

*- Mague, survivante de RDC*

Il faut que les responsables de la documentation fassent preuve de sensibilité et disposent de bonnes compétences en matière de conduite des entretiens. De nombreuses personnes survivantes sont traumatisées à nouveau [...] Il faut que toutes les personnes chargées de la documentation soient formées correctement.

*- Survivante de RDC*

**LES PERSONNES CHARGÉES DE LA DOCUMENTATION DEVRAIENT AVOIR DES CONNAISSANCES SUR LE SUJET. OR, PARFOIS C'EST NOUS QUI DEVONS LES INFORMER.**

*- Mague, survivante de RDC*

# *De quelle manière la stigmatisation, les préjugés et l'incompréhension autour de la question des violences sexuelles nous affectent-ils ?*

Je n'avais ni le courage ni les capacités pour parler des violences sexuelles. J'avais honte et j'étais stigmatisé. Malgré l'impact que cela a eu, je ne voulais en parler à personne.

*- Survivant de Syrie*

J'ai été envoyée d'un bureau à un autre, où je faisais l'objet de discriminations. On est renvoyé d'un endroit à un autre. C'est ce qui arrive aux victimes de violences sexuelles.

*- Esther Judith Ospina Alvarez, victime colombienne*

La manière dont [les personnes chargées de la documentation] se sont adressées à moi a réduit à néant les effets des séances de psychothérapie. La façon dont les questions étaient posées : « Pourquoi ne vous êtes-vous pas échappée ? Pourquoi vous êtes-vous fait prendre ? » Comme si c'était de notre faute.

*- Layla Shamo Khider, survivante yézidie de Sinjar, Irak*

J'étais prête à me confier aux services de sécurité, mais un type qui me regardait comme si j'étais une ennemie (comme dans le goulag de Staline) m'a demandé si je l'avais fait de mon plein gré, et j'ai donc décidé de ne jamais plus lui en parler. J'ai perdu toute envie de parler.

*- Natalka survivante de l'est de l'Ukraine*

En tant qu'homme, parler a des répercussions, comme la stigmatisation. Un des principaux problèmes est l'ennemi silencieux que nous portons tous en nous en tant qu'hommes. De quelle manière me verront-ils si je parle ? Il est difficile pour nous de reconnaître que nous avons vécu un événement aussi douloureux.

*- Joel Toscano, victime-expert colombien*

Si les gens apprennent que vous avez été violée, ils vous traitent différemment, comme si vous n'en valiez pas la peine, ou comme si c'était moi qui avais voulu être violée.

*- Natalka, survivante de l'est de l'Ukraine*

**SI LES GENS APPRENNENT QUE VOUS AVEZ ÉTÉ VIOLÉE, ILS VOUS TRAITENT DIFFÉREMMENT, COMME SI VOUS N'EN VALIEZ PAS LA PEINE, OU COMME SI C'ÉTAIT MOI QUI AVAIS VOULU ÊTRE VIOLÉE.**

*- Natalka, survivante de l'est de l'Ukraine*

## *En quoi une meilleure connaissance et une meilleure compréhension peuvent-elles nous aider respectivement ?*

Vous devez savoir que nous sommes des personnes réfugiées et que nous avons une identité. Dans notre pays, nous sommes peut-être des personnalités de premier plan, mais ici, nous sommes humiliées. Vous le faites pour informer le monde, mais les personnes chargées de la documentation ne connaissent pas ou ne comprennent pas la guerre. C'est épuisant d'apprendre aux autres. Ils et elles ne comprennent pas la guerre, la violence, les enfants nés de la violence et les enfants nés sans identité.

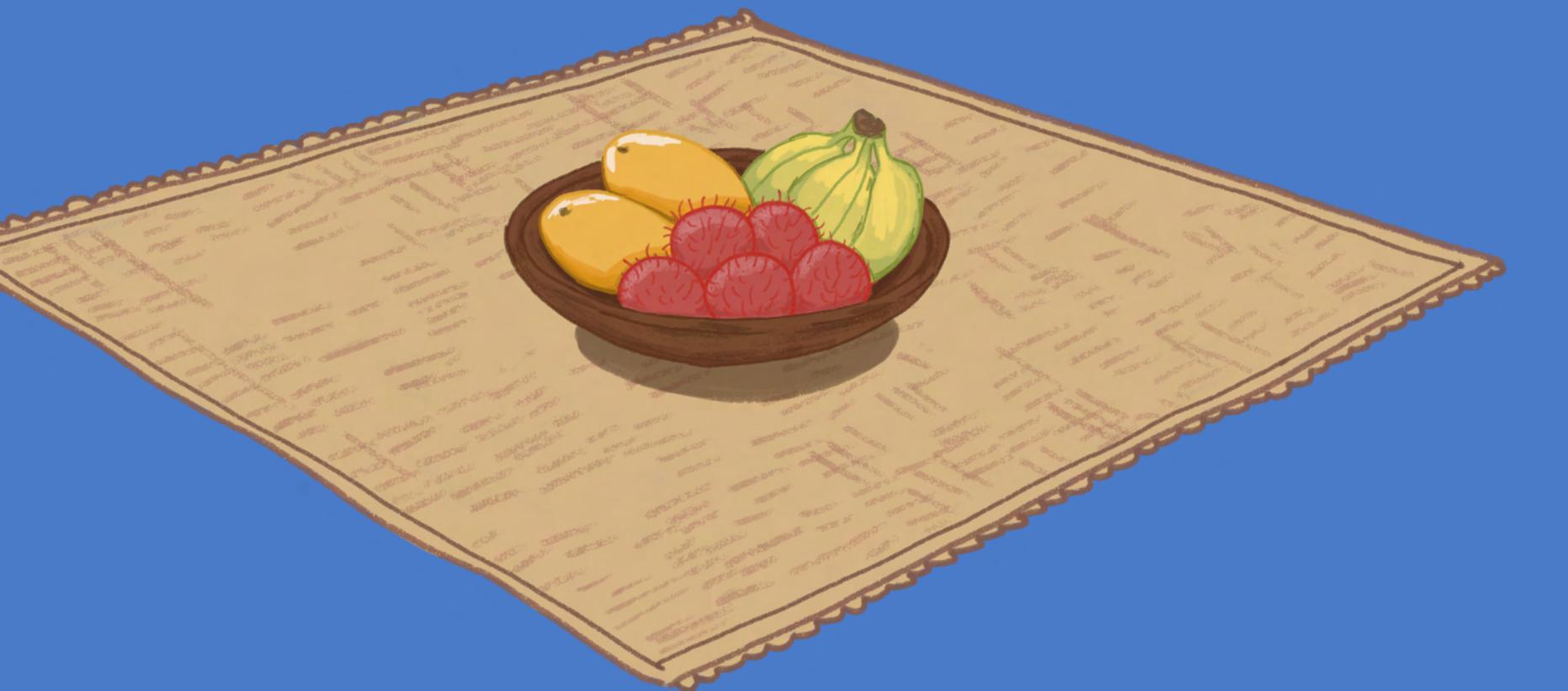
*- Rose Muheko, survivante de RDC résidant en Ouganda*

Pendant 15 mois, je n'ai pas pu pleurer. À cette époque, mes émotions étaient gelées. Une des raisons pour lesquelles certaines personnes ne me croyaient pas était que je ne pleurais pas.

*- Survivante de Bosnie-Herzégovine*

La plupart des personnes survivantes ne parlent pas des violences sexuelles la première fois qu'elles rencontrent une personne qui documente.

*- Iryna Dovgan, survivante d'Ukraine*



Se confier aux personnes responsables de la documentation n'est pas la première des priorités. Nous avons d'abord besoin d'une prise en charge. En premier lieu, il faut investir dans les services, recevoir un soutien, par exemple une prise en charge médicale ou psychologique. Il faut que les responsables de la documentation s'assurent qu'elles et ils s'adressent à une personne qui a l'esprit clair pour se confier. Il est nécessaire d'évaluer si la personne est en mesure de parler et de partager son récit ou si elle est trop vulnérable. Certaines personnes ne sont tout simplement pas prêtes. Il faut d'abord réaliser une évaluation des risques.

*- Survivante de RDC*

Pour les populations autochtones, la violence sexuelle est un phénomène complexe avec une dimension ethnique. Dans le passé, les personnes autochtones, en particulier les femmes, ont été violées et ce depuis l'époque de la conquête, pendant les 60 années de guerre. C'est une question collective douloureuse. Si une femme est violée, c'est l'ensemble du peuple qui est touché. Si un homme est violé, nous le ressentons tous. C'est comme si cela arrivait à tout le monde. Ça rompt l'harmonie, la fraternité, la sororité et le sentiment collectif des peuples autochtones.

*- María Pastora, victime colombienne*

## *Comment nous traiter dans le respect et la dignité ?*

Il est important de reprendre contact avec moi et de m'informer des suites données à mon récit. Il faut adopter une approche humaine et simplement me reparler.

*- Survivante de Bosnie-Herzégovine*

Un signe de respect, c'est quand je m'assois pour la première fois et qu'on me dit que je suis totalement libre de raconter ce que je veux et de ne rien dire. C'est un signe de respect que j'apprécie chez les personnes qui documentent.

*- Nofa Ghanem Jomaa, survivante yézidie de Sinjar, Irak*

Parfois on leur donne de l'argent pour le transport, mais cette somme couvrira-t-elle le traumatisme que ces personnes ont subi ce jour-là ? Je préfère ne pas recevoir d'argent pour le transport, et qu'on me témoigne du respect. Il faut qu'une personne survivante ait le droit de se lever et de partir si elle n'est pas respectée.

*- Tatymuk, survivante de RDC*

J'ai le droit d'être traitée avec empathie et dignité, sinon je ne parlerai pas.

*- Iryna Dovgan, survivante d'Ukraine*

Dites-nous d'où vous venez. Demandez nous l'autorisation avant de nous interroger et avant de sortir votre appareil photo.

*- Layla Shamo Khider, survivante yézidie de Sinjar, Irak*

Après des violences sexuelles, on pense qu'on n'est plus une personne normale et on ne se respecte pas. Certaines d'entre nous, parfois, ne sont pas capables de se regarder dans un miroir. Nous pensons que ce que les autres pensent de nous est la vérité. La meilleure chose à faire est de reconstruire la confiance en soi [...] Si nous nous respectons nous-mêmes, cela obligera les personnes chargées de la documentation à nous respecter. Si nous savons que nous avons des droits, alors nous exigeons qu'ils soient respectés.

*- Tatymuk, survivante de RDC*

**IL EST IMPORTANT DE REPRENDRE  
CONTACT AVEC MOI ET DE M'INFORMER  
DES SUITES DONNÉES À MON RÉCIT. IL  
FAUT ADOPTER UNE APPROCHE  
HUMAINE ET SIMPLEMENT ME  
REPARLER.**

*- Survivante de Bosnie-Herzégovine*

# *En quoi l'absence d'empathie et de compassion nous est-elle préjudiciable ?*

Parfois, je me suis sentie humiliée parce que les procureurs se contentaient simplement de condamner les coupables sans tenir compte de mes besoins.

J'avais l'impression d'être un simple numéro et j'ai donc perdu l'espoir que davantage d'auteurs de crimes pourraient être condamnés à l'avenir par les tribunaux. Je ne suis pas protégée, je ne suis qu'un numéro à leurs yeux. Ils ont simplement fait leur travail sans tenir compte de nos besoins et de nos souhaits [...] Les personnes survivantes ont été stigmatisées devant les tribunaux [locaux].

*- Survivante de Bosnie-Herzégovine*

Les réponses ont été inégales et parfois à la limite de la cruauté. Je me suis sentie très seule et isolée. Personne ne se souciait suffisamment de moi pour m'apporter un soutien, même élémentaire [...] [Les personnes chargées de la documentation] me posaient des questions et me fixaient du regard comme si j'étais soumise à un interrogatoire, comme si j'avais fait quelque chose de mal.

*- Megan Nobert*



L'attitude de la personne chargée de la documentation est l'élément le plus important, pas seulement son comportement.

*- Mina, Népal*

J'ai vu des personnes chargées de la documentation faire leur travail, sans proposer de soutien et sans faire preuve de compassion. Elles étaient détachées et désintéressées, travaillant derrière un écran d'ordinateur. J'ai eu l'impression qu'elles pensaient : « Cela n'a rien à voir avec moi, je ne suis pas concernée, je vis dans [la] région du pays qui est en paix ».

*- Marina Chuikova, survivante d'Ukraine*

Je m'attendais simplement à ce que les autres me croient ou me comprennent. C'est tout ce que je voulais.

*- Survivante de Bosnie-Herzégovine*

Les personnes survivantes n'ont pas besoin de pitié, elles ont besoin qu'on les comprenne et qu'on fasse preuve de compassion. En manifestant de la compassion, vous rejoignez notre cause.

*- Tatymuk, survivante de RDC*

## *Comment construire un climat de confiance avec nous ?*

Il est impossible d'établir la confiance dès le premier contact. Ce processus prend du temps. Il faut procurer le sentiment de sûreté et de sécurité. Les personnes survivantes ont besoin d'être assurées qu'elles ne seront pas exploitées à mauvais escient ou laissées à elles-mêmes, et de bénéficier d'un soutien inconditionnel dans le cadre de ce processus.

- *Survivante de Bosnie-Herzégovine*

J'ai besoin d'instaurer une relation de confiance, et cela prend du temps. Pour la personne qui nous écoute, ce n'est qu'une simple histoire, mais pour nous, il s'agit de notre propre vécu. C'est difficile, surtout pour les femmes non mariées, nous sommes aux prises avec la stigmatisation, la dépression, l'abandon par nos familles et par la société.

- *Soniya, Népal*

Après plusieurs rencontres avec la personne chargée de la documentation, la confiance s'installe. Mais nous pouvons lui faire confiance dès la première fois si nous avons confiance en la personne qui a fait les présentations. Cela peut m'aider à avoir confiance.

- *Mwamini Kanega Aline, survivante de RDC*

Tout d'abord, il faut créer un climat de confiance entre la personne chargée de la documentation et la personne survivante avant d'entamer l'entretien. Commencez par poser des questions d'ordre général et des questions faciles de sorte que [la personne en face] se sente à l'aise. Une fois que vous avez établi un lien avec la personne survivante, vous pouvez poser d'autres questions.

- *Tatymuk, survivante de RDC*

Je ne peux pas tout dire dès la première fois. Il faudra peut-être que je m'y reprenne à trois ou quatre fois. J'ai d'abord besoin de faire confiance et qu'on me donne du temps.

- *Layla Shamo Khider, survivante yézidie de Sinjar, Irak*

C'est avant tout une question de communication. Si [les personnes chargées de la documentation] me parlent gentiment, en transmettant leur message de manière appropriée, je ne jugerai pas d'après l'apparence. Mais si c'est uniquement pour leur intérêt personnel, qu'elles prennent des notes et puis s'en vont, cela ne me permet pas d'établir une relation de confiance avec elles.

- *Layla Shamo Khider, survivante yézidie de Sinjar, Irak*

J'ai pris le temps de dire tout ce que j'avais à dire et j'ai eu l'impression d'être pris en charge. À la fin de l'entretien, j'ai dit à ma mère que j'étais soulagé parce qu'il y avait quelqu'un que je ne connaissais pas auparavant, qui était venu et m'avait écouté attentivement. Cela m'a aidé à oublier la plupart des événements après avoir reçu l'assurance qu'ils étaient conservés dans la documentation. [...] Je n'ai eu aucun problème à parler de tout ce qui m'était arrivé à partir du moment où j'ai eu confiance en la personne qui me parlait.

- *Survivant de Syrie*

La confiance naît lorsque [les personnes chargées de la documentation] apprennent à respecter la personne en face [...] La confiance naît lorsque l'autre personne nous comprend. La confiance naît lorsque les personnes survivantes ont le choix d'accepter ou de refuser les questions.

- *Tatymuk, survivante de RDC*

Évitez de nous donner des attentes démesurées et de ne pas les concrétiser.

- *Survivante du Népal*

Généralement, je demande le nom et les antécédents de l'interprète [...] Je n'ai peut-être pas envie de tout raconter en présence d'une personne que je ne connais pas. J'ai besoin de faire confiance.

- *Nofa Ghanem Jomaa, survivante yézidie de Sinjar, Irak*

Parfois, c'est la personne chargée de la mise en relation qui fait des promesses et non la personne qui documente. Il faut que les personnes chargées de la documentation clarifient les choses auprès de ces intermédiaires afin d'éviter que des problèmes ne se posent à l'avenir. Il faut qu'elles aient recours à des organisations fiables.

- *Tatymuk, survivante de RDC*

J'ai eu de mauvaises expériences. Des organisations m'ont fait des promesses qui n'ont pas été tenues. Elles ont recueilli des noms et des numéros dans leur propre intérêt.

- *Survivant de Syrie*

## *De quelle manière pouvez-vous contribuer au renforcement de notre pouvoir d'agir ?*

Il est important qu'à la suite de l'entretien je suis informée de mes droits, que je ne suis pas abandonnée à mes réflexions, et qu'on m'indique où trouver un soutien et de l'aide.

*- Survivante de Bosnie-Herzégovine*

À la fin de toute démarche de documentation, une personne survivante ne devrait pas se sentir davantage traumatisée. Il faut lui fournir une protection et une assistance. Elle devrait avoir le sentiment que sa dignité a été rétablie et qu'elle mérite le respect.

*- Marina Chuikova, survivante d'Ukraine*

Renforcez notre pouvoir d'agir en nous offrant la possibilité de faire des choix.

*- Soniya, Népal*

Pour nous, la justice consiste à rétablir nos moyens de subsistance et notre santé, et à vivre dans la dignité. Aujourd'hui, notre pouvoir d'agir a été renforcé, même si nous continuons de subir la stigmatisation. La vérité doit être établie et les auteurs des crimes ne doivent pas bénéficier de l'impunité.

*- Asha, Népal*

Je lui dirais de ne pas s'en vouloir parce que ce n'est pas sa faute. C'est la faute de l'agresseur. Elle ne doit pas se juger. Ce sont les auteurs des crimes qui devraient avoir honte de leurs actes, et non les femmes qui ont survécu. Lorsqu'une femme raconte son histoire et que le public sait ce qu'il a fait, alors il éprouvera de la honte.

*- Survivante de Bosnie-Herzégovine*

Les victimes se sentent plus à l'aise lorsqu'elles parlent avec d'autres victimes. Quand, en qualité de victimes, nous documentons, nous essayons d'adopter une approche meilleure à l'égard des autres victimes. Parce que nous avons eu les mêmes expériences et que la procédure suivie nous a permis de renforcer notre pouvoir d'agir. Ainsi, nous avons à notre disposition des outils de qualité faisant appel aux émotions qui aident les autres personnes survivantes.

*- María Pastora, victime colombienne*

Après avoir raconté notre histoire, nous aimons toujours qu'une suite soit donnée. Une action ou une autre qui nous permette d'être fières de ce que nous avons dit et raconté.

*- Helua Ibrahim Hussein, survivante yézidie de Sinjar, Irak*

**IL EST IMPORTANT QU'À LA SUITE DE L'ENTRETIEN JE SOIS INFORMÉE DE MES DROITS, QUE JE NE SOIS PAS ABANDONNÉE À MES RÉFLEXIONS, ET QU'ON M'INDIQUE OÙ TROUVER UN SOUTIEN ET DE L'AIDE.**

*- Survivante de Bosnie-Herzégovine*

## CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE



## Contexte

La *Publication consacrée aux perspectives de survivant·es* donne un aperçu très utile des expériences vécues par certain·es survivant·es lors de leurs interactions avec des personnes chargées d'enquêter, de documenter, de recueillir ou d'utiliser de toute autre manière des informations concernant les VSSLC, y compris les médias et les enquêtrices·eurs dans le domaine des droits humains et de la justice pénale. Élaboré en complément du *Code de conduite mondial pour la collecte et l'utilisation d'informations sur les violences sexuelles systématiques et liées aux conflits* (le « Code Murad ») et destiné aux personnes qui recueillent et utilisent de ce type d'informations, ainsi qu'à ceux et celles qui légifèrent, élaborent des politiques, dirigent et financent des projets, ce document reflète les points de vue de survivant·es sur les principaux thèmes et défis associés à ce type de processus de collecte d'informations.

Bien entendu, la présente publication ne prétend pas représenter le point de vue de l'ensemble des survivant·es. Chaque personne survivante est unique et se distingue par une identité, des caractéristiques, des capacités, une résilience qui lui sont propres et connaît des formes de discrimination, des relations et des liens avec les autres, un soutien familial et communautaire et une situation socio-économique et politique spécifiques. L'équipe du projet « Code Murad » et les organisations partenaires n'ont pas abordé la l'élaboration de cette ressource comme un projet de recherche sociale ou académique exhaustif, mais plutôt comme un effort simple, mais utile, visant à recueillir de manière sûre et éthique un éventail de perspectives de survivant·es sur la façon dont elles et ils ont vécu ces processus de collecte et d'utilisation d'informations. Les survivant·es qui ont participé à son élaboration sont originaires de neuf pays et viennent

d'horizons variés, comme indiqué dans la section suivante. Malheureusement, pour des raisons budgétaires, liées au Covid-19 et autres, beaucoup d'autres survivant·es, dont les points de vue peuvent différer de ceux exprimés ici, n'ont pas pu être consulté·es.

Tout en reconnaissant ses limites, la présente publication est l'occasion pour les personnes chargées de recueillir et d'utiliser ce type d'informations de s'informer auprès des survivant·es des répercussions de leur travail sur la vie de ces personnes et de prendre connaissance de recommandations sur les mesures à mettre en œuvre pour gagner et conserver leur confiance et effectuer leur travail avec efficacité. Les thèmes et messages récurrents ressortis des consultations menées

auprès des survivant·es révèlent la présence d'expériences communes et de tendances importantes, soulignant la nécessité urgente d'améliorer les pratiques de collaboration et de soutien avec les survivant·es.

# Méthodologie

Les principaux éléments de cette publication ont été en grande partie formulés par 164 survivant·es venant des quatre coins du monde qui ont partagé leur expérience de collecte ou d'utilisation d'informations relatives aux VSSLC avec :

- l'équipe chargée du projet « Code Murad » au sein de l'IICI (*Institute for International Criminal Investigations*)<sup>[3]</sup> et les organisations partenaires du projet, à savoir *Medica Zenica*, la Fondation Mukwege/SEMA (le réseau mondial de victimes et de survivants pour mettre fin aux violences sexuelles en temps de guerre), *Nadia's Initiative, Refugee Law Project, The Story Kitchen* et *HIMRIGHTS*
- *Lawyers and Doctors for Human Rights* (LDHR), dans le cadre d'un projet distinct.

La consultante principale chargée de cette publication (« consultante principale ») et enquêtrice spécialisée dans les affaires pénales et les droits humains, a procédé à la consultation de 58 de ces 164 survivant·es entre décembre 2020 et mars 2022. L'équipe chargée du projet « Code Murad » a ensuite sélectionné les citations de 37 des 58 survivant·es et les a intégrées dans le présent document de travail, en s'appuyant notamment sur les critères suivants : reprise de thèmes récurrents, partage de réflexions sur la collecte d'informations, la documentation et l'utilisation qui en est faite à partir de différents angles, et représentation d'un ensemble varié de points de vue, expériences et profils.

Après avoir examiné la diversité géographique des survivant·es cité·es dans le projet de

publication, l'équipe de projet et LDHR ont décidé de prendre également en compte les points de vue d'un groupe de 106 survivants du Moyen-Orient. Entre octobre 2021 et mars 2022, ces personnes, toutes de nationalité syrienne, ont pris part à un projet de recherche distinct mené par LDHR, dans le cadre duquel ils ont notamment abordé leur expérience de narration des événements vécus et de partage d'informations avec des tiers<sup>[4]</sup>. Les citations de neuf de ces survivants syriens ont été sélectionnées et intégrées de la même manière que pour les autres survivant·es cité·es dans le projet de publication.

Par la suite, 50 des 58 survivant·es consulté·es par la consultante principale ont relu les citations sélectionnées pendant des réunions de suivi en groupe ou individuelles, au cours desquelles il leur a été demandé si le recueil de citations représentait correctement leurs points de vue.

Sept survivant·es n'ont pas pu être joints ou n'ont pas pu assister aux réunions et le huitième a retiré son consentement à participer au projet en raison de changements dans sa situation personnelle. Les citations de cinq survivant·es ont donc été retirées du projet de publication. Il a également été demandé aux 32 survivant·es cité·es dans la version finale de donner ou de retirer leur consentement à l'inclusion et la publication de leurs citations, de vérifier l'exactitude de celles-ci, de préciser si elles-s'ils souhaitaient être identifiée·es et de quelle manière. Les neuf survivants syriens cités dans la publication ont été contactés individuellement aux mêmes fins par le même membre de l'équipe chargé de communiquer avec eux dans le cadre du projet de recherche de LDHR.

Le processus suivi pour élaborer et finaliser la publication est décrit plus en détail ci-après :

[3] [www.iici.global](http://www.iici.global).

[4] Cette étude a été menée dans le cadre d'un projet de recherche plus vaste financé par Arts and Humanities Research Council et Foreign, Commonwealth and Development Office, intitulé « Understanding and Addressing the Impact of Invisibility on Conflict-Related Male Sex Violence in Syria » (Comprendre et répondre à l'impact de l'invisibilité sur la violence sexuelle masculine liée aux conflits en Syrie). De plus amples informations sur ce projet sont indiquées ci-après.

## **Élaboration du projet de publication : processus de consultation mené auprès de 58 survivant·es par la consultante principale**

Les organisations partenaires ont organisé et facilité la tenue de consultations en petits groupes avec la consultante principale auprès de 55 des 58 survivant·es cité·es<sup>[5]</sup>. Onze réunions ont eu lieu : une en Colombie, en Irak et en Ukraine respectivement, et deux en Bosnie-Herzégovine, en République démocratique du Congo (RDC), au Népal et en Ouganda respectivement<sup>[6]</sup>.

Trois des 58 survivant·es ont participé à des réunions individuelles séparées avec la

consultante principale<sup>[7]</sup>. La participation à ces consultations s'est faite sur une base strictement volontaire<sup>[8]</sup>. Il a été expliqué aux survivant·es que personne ne les obligeait à parler de leur expérience, qu'il n'y aurait pas de discussion ou de questions portant sur les violences subies dans le passé, et que seule leur expérience de transmission d'informations à des personnes chargées de la collecte de données serait concernée. Chaque personne pouvait parler peu ou beaucoup à sa guise. Pendant les consultations de groupe, certain·es survivant·es ont aussi pu s'entretenir séparément avec la consultante principale pendant les pauses.

Des questions ouvertes ont été posées aux survivant·es concernant leur expérience<sup>[9]</sup>.

## **Projet de recherche mené par LDHR auprès de 106 survivants**

Le projet de recherche mené par LDHR afin de mieux comprendre les violences infligées aux hommes en détention et leur impact continu portait sur 106 hommes syriens. Cette étude s'est également intéressée aux obstacles à la divulgation et à leur expérience de narration des événements vécus et de partage d'informations avec des tiers<sup>[10]</sup>. Des questions ouvertes leur ont été posées concernant leurs expériences en matière de partage d'informations sur des événements subis<sup>[11]</sup>.

Les caractéristiques démographiques des 106 survivants syriens qui ont participé au projet de recherche de LDHR sont les suivantes :

- Tous sont des hommes.
- Tous sont originaires de Syrie, 105 d'entre eux s'identifient comme arabes et 1 comme kurde.
- Ils viennent de différents milieux socio-économiques et ont des niveaux d'éducation variés, allant de l'absence d'éducation formelle à une éducation universitaire.
- Soixante-quinze étaient ou sont des personnes réfugiés ou déplacées à l'intérieur de leur pays.

[5] Les 55 survivant·es ont été sélectionné·es après consultation entre l'IICI et les organisations partenaires, en tenant compte d'une série de facteurs.

[6] L'aide de Medica Zenica a porté sur les survivant·es de Bosnie-Herzégovine ; celle de la Fondation Mukwege/SEMA sur les survivant·es de Colombie, de RDC et d'Ukraine ; celle de Nadia's Initiative sur les survivant·es yézidi·es du nord de l'Irak ; celle de Refugee Law Project sur les survivant·es du Burundi et de RDC ; et celle de The Story Kitchen et de HIMRIGHTS sur les survivant·es du Népal. Les survivant·es se sont réuni·es en personne. Chaque consultation a duré environ deux jours. La consultante principale a consulté les survivant·es à distance, par le biais d'appels vidéo, en conversant en anglais avec l'aide d'un·e interprète. Les organisations partenaires et leurs collaboratrices·eurs, y compris les praticien·nes chargé·es du soutien psychosocial, ont facilité les réunions en personne des survivant·es, et étaient présents pour apporter leur aide, si nécessaire, aux survivant·es pendant et entre les vidéoconférences. Dans certains cas, le personnel des organisations partenaires a également participé virtuellement aux réunions. Dans la plupart des cas, les organisations partenaires ont sélectionné les traductrice·eurs et interprète·es nécessaires.

[7] Elles-ils se sont rencontré·es par le biais d'appels vidéo.

[8] La consultante principale a également contacté d'autres réseaux de survivant·es et d'autres expert·es pour obtenir des informations de contexte supplémentaires en vue de préparer les consultations auprès des survivant·es.

[9] Les questions standard posées étaient les suivantes : racontez-nous votre expérience lorsque vous avez confié votre histoire ou votre récit à une personne chargée de la documentation ; comment vous sentiez-vous avant de parler à quelqu'un ; quelles étaient vos préoccupations ; pourquoi avez-vous parlé à une personne chargée de la documentation ; qu'est-ce qui vous a aidé à vous confier et à parler ; qu'est-ce qui vous a empêché de parler ou qui vous a fait taire ; que voudriez-vous qu'un·e autre survivant·e sache avant de raconter son histoire à une personne chargée de la documentation ; quels conseils lui donneriez-vous ; que voudriez-vous dire aux personnes chargées de la documentation ; que devraient-elles savoir avant de s'adresser à un·e survivant·e ; comment vous êtes-vous senti après l'entretien ; qu'est-ce qui pourrait aider un·e survivant·e à renforcer son pouvoir d'action ou à se sentir soutenu.

[10] Les survivants ont été sélectionnés pour participer à l'étude en fonction de leur genre, de leur participation antérieure à une expertise médico-légale réalisée par des médecins de LDHR à des fins de justice pénale, et du fait qu'ils avaient révélé des actes de violence, notamment des VSSL.

[11] Les questions posées étaient notamment les suivantes : pouvez-vous décrire la première fois que vous avez divulgué des informations à une autre personne ; à qui les avez-vous divulguées et quand ; quelles étaient vos préoccupations ; quelle a été la réaction ; quel impact cela a eu sur vous ; pouvez-vous parler des occasions ultérieures pendant lesquelles vous avez divulgué ces informations et nous dire comment vous les avez vécues ; quels ont été les aspects les plus difficiles à aborder et pourquoi.

- Tous étaient adultes au moment de leur participation au projet.
- Au moins neuf d'entre eux étaient mineurs lorsque des VSSLC leur ont été infligées.
- Tous ont révélé avoir subi des violences sexuelles lors d'un examen médico-légal et certains d'entre eux avaient également parlé à des journalistes, des ONG et d'autres personnes.

Après concertation entre LDHR et l'IICI, l'équipe de recherche de LDHR a sélectionné des citations de survivants provenant de ce projet de recherche antérieur afin que l'équipe du projet « Code Murad » les intègre provisoirement au projet de publication.

### ***Processus de consultation des survivant·es sur la finalisation de la publication et caractéristiques démographiques connexes***

Une fois le projet de publication prêt pour examen, l'IICI a collaboré avec la consultante

principale et les organisations partenaires en vue de se rapprocher à nouveau des survivant·es, avec les objectifs suivants :

- partager des informations sur l'approche suivie par l'IICI et la consultante principale dans le cadre de la préparation du document, y compris sur les raisons pour lesquelles certaines citations avaient été sélectionnées puis intégrées
- présenter le projet de publication quasi-complet en vue d'un examen et d'un échange de vues
- partager des informations sur le type d'utilisation et de publication prévues s'agissant de la version finale de la publication, afin de permettre aux survivant·es de décider en connaissance de cause si elles·ils souhaitaient être inclus·es, ou retirer ou modifier toute référence les concernant dans la version finale.

S'agissant des 37 survivant·es dont les citations

avaient été retenues à l'origine pour figurer dans la publication, un autre objectif était de partager des informations sur l'utilisation et la diffusion prévues de la version finale de la publication, y compris sur les risques éventuels liés au fait d'être associé·e à la publication et identifié·e, afin de leur permettre de décider en connaissance de cause si elles·ils consentaient à l'inclusion de leurs citations et, le cas échéant, de quelle manière elles·ils souhaitaient que leurs citations soient attribuées.

Les réunions visant à impliquer à nouveau les 55 survivant·es initialement consulté·es en petits groupes ont été organisées entre février et juillet 2025. Elles ont été animées par des organisations partenaires et se sont déroulées en personnes<sup>[12]</sup>. S'agissant des sept survivant·es qui n'ont pas participé aux réunions de suivi, en l'absence de

consentement à poursuivre leur participation au projet, les caractéristiques démographiques et citations les concernant ont été retirées de la publication. Les 48 survivant·es qui ont accepté de continuer ont signé un formulaire de consentement écrit, qui comprenait des informations sur la manière dont elles·ils souhaitaient être désigné·es en cas de citation et, dans certains cas, des révisions de leurs citations. L'IICI et la consultante principale ont contacté à distance les trois survivant·es consulté·es séparément à l'origine. Le contact n'a pas pu être rétabli avec l'un des trois ; les données démographiques et les citations correspondantes ont été supprimées de la présente publication. La même procédure d'examen et de recueil du consentement que pour les petits groupes a été suivie avec les deux autres survivant·es. Tous deux ont consenti par

[12] Les quelques survivant·es qui n'ont pas pu participer physiquement ont rejoint la réunion à distance ou se sont entretenus séparément à distance avec l'organisation partenaire. En vue de faciliter le processus d'examen et de consentement éclairé, un exemplaire confidentiel du projet de publication ainsi qu'une fiche d'information détaillée et un formulaire de consentement éclairé ont été traduits de l'anglais vers le français, l'espagnol, le bosniaque, l'arabe, le swahili, l'ukrainien et le népalais. Les réunions se sont tenues dans les langues parlées par les survivant·es du groupe, une interprétation en anglais étant assurée pour le personnel des organisations partenaires le cas échéant.

écrit à poursuivre leur participation au projet.

Les caractéristiques démographiques des 51 survivant·es qui ont participé à des consultations en petits groupes *et* qui ont accepté d'être inclus·es dans cette publication de manière définitive sont les suivantes :

- Quarante-trois personnes sont des femmes et huit sont des hommes.
- Une personne s'est identifiée comme LGBTQI+.
- Elles sont originaires de sept pays : la Bosnie-Herzégovine, le Burundi, la Colombie, l'Irak, le Népal, la RDC et l'Ukraine.
- Elles sont issues de différents milieux socio-économiques.
- Leurs niveaux d'éducation sont variés, allant de l'absence d'éducation formelle à une éducation universitaire.
- Vingt-deux étaient ou sont des personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur pays.

- Dix-sept appartiennent à des groupes ethniques marginalisés.
- Une personne appartient à un groupe autochtone.
- Toutes étaient adultes au moment de la prise de contact par l'IICI et les organisations partenaires du projet.
- Au moins trois étaient mineures lorsque des VSSLC leur ont été infligées.
- Leurs histoires ont été documentées par des responsables de la documentation au niveau local, national ou international à diverses fins, notamment la fourniture de déclarations formelles dans le cadre de procédures officielles pénales et non pénales, leur rôle de témoins dans le cadre d'affaires pénales au niveau local, national et international, et leur contribution à des rapports publiés par des médias et des ONG de défense des droits humains. Elles ont déclaré avoir été interrogées par des journalistes, des agents de police, d'autres

- enquêteurs·euses, des défenseur·es des droits humains, des chercheur·es et des ONG, etc.
- Huit ont témoigné ou ont eu, à plusieurs reprises, la qualité de témoins dans le cadre de procédures formelles.
- Une personne a témoigné auprès du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).
- Une personne a témoigné auprès d'un tribunal en Croatie.
- Huit ont témoigné auprès de tribunaux au niveau national ou cantonal/départemental.
- Deux ont fait des dépositions officielles dans le cadre de procédures non pénales et d'autres procédures officielles/formelles.
- Un grand nombre a raconté son histoire plusieurs fois auprès de différentes personnes chargées du recueil d'informations.

S'agissant des survivants syriens, LDHR a contacté les neuf participants à la recherche pour leur demander s'ils souhaitaient contribuer à cette publication. Après une discussion approfondie sur le projet « Code Murad » et le projet de publication (qui incluait leurs citations à titre provisoire), les survivants ont tous décidé de donner leur consentement.<sup>[13]</sup>

Les neuf survivants qui ont donné leur consentement à l'inclusion de leurs citations présentent les caractéristiques démographiques suivantes :

- Tous sont des hommes, âgés en moyenne de 38,5 ans au moment de l'enquête (entre 29 et 50 ans).
- Un avait moins de 18 ans au moment des violences, un autre avait 18 ans au moment des faits.

[13] L'IICI a collaboré avec LDHR en vue d'élaborer une fiche d'information détaillée décrivant le contexte dans lequel s'inscrit le projet « Code Murad », la publication et la manière dont leurs citations seraient utilisées si les survivants consentaient à leur inclusion. Les survivants ont été contactés par téléphone par la personne chargée de l'étude qui les avait déjà interrogés dans le cadre du projet de LDHR. Après avoir échangé sur les informations liées au projet et avoir répondu aux questions éventuellement soulevées par les survivants, la personne chargée de l'étude pour LDHR leur a présenté un processus de consentement éclairé verbal et a enregistré leurs réponses.

- Ces neuf hommes ont été déplacés à l'intérieur du pays ou vers d'autres pays à la suite des violences infligées.

Les 32 survivant·es cité·es dans la publication ont précisé le mode d'attribution souhaité. Plusieurs personnes ont choisi de garder l'anonymat ou d'utiliser un surnom ; d'autres ont préféré utiliser leur nom complet. Plusieurs se sont identifiées comme « victimes » et d'autres comme « survivant·es ». Plusieurs ont choisi de préciser leur nationalité ou lieu de résidence actuel, d'autres ont préféré ne pas le faire. Toutes les attributions ont été incluses en suivant les indications fournies par les survivant·es.

## REMERCIEMENTS

La conception et la réalisation de cette *Publication consacrée aux perspectives de survivant·es* ont nécessité un travail intense. L'IICI remercie vivement tous ceux et celles qui ont permis de donner à ce processus une finalité et un sens :

- l'ensemble des survivant·es, y compris celles et ceux qui n'ont pas été cité·es, qui se sont retiré·es du processus et qui n'ont malheureusement pas pu être recontacté·es lors des consultations finales
- Nadia Murad pour son avant-propos
- la consultante principale
- les organisations partenaires – *Medica Zenica*, la Fondation Mukwege/SEMA, *Nadia's Initiative*, *Refugee Law Project*, *The Story Kitchen* et *HIMRIGHTS* – et leurs collègues
- de nombreuses personnes anonymes,

notamment les traductrice·eurs, les interprète·s, les personnes chargées du soutien psychosocial, les réviseuse·s des versions préliminaires de la publication et la graphiste de la version finale de la publication

- les collègues responsables du projet « Code Murad ».

L'IICI remercie également l'Initiative du gouvernement britannique pour la prévention des violences sexuelles dans les conflits (*Preventing Sexual Violence in Conflict* – PSVI), qui a largement financé les étapes initiales de préparation de cette publication (jusqu'au début de l'année 2022), et le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada (AMC), qui a financé les étapes finales d'élaboration de cette publication à partir de 2023.

## LE PROJET « CODE MURAD »

Le projet « Code Murad » est une initiative consultative mondiale impliquant des partenaires du monde entier, notamment des survivant·es et d'autres individus, des organisations de la société civile, des autorités publiques, des organisations intergouvernementales et d'autres organisations internationales, ainsi que des organismes de financement. Il vise à soutenir une approche de la collecte et de l'utilisation des informations relatives aux VSSLC qui soit efficaces et centrées sur les survivant·es. Le Code Murad est le cœur du projet.

Le projet a été conçu et est dirigé par l'IICI (*Institute for International Criminal Investigations*) ([www.iici.global](http://www.iici.global)). Les autres fondateurs officiels du projet sont *Nadia's*

*Initiative* et PSVI. L'AMC finance le projet et apporte d'autres formes de soutien au partenariat pour la période 2023-26.

Voir le site web du projet « Code Murad » ([www.muradcode.com](http://www.muradcode.com)) pour consulter le Code Murad (disponible en plusieurs langues) et obtenir plus d'informations sur le projet « Code Murad ».



**MURAD CODE**  
PROJECT



Institute for International  
Criminal Investigations



Partnership | Progress | Prosperity



In partnership with  
Canada

